



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chimie

Question écrite n° 7497

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur l'inquiétude des salariés et des élus concernant l'avenir de la chimie en Moselle Est. Après les 243 emplois supprimés par Total Petrochemicals et la disparition du Vapocraqueur 2, le doute plane sur la survie de Total et de sa plate-forme chimique après 2013. Parallèlement, la réorganisation d'Arkema qui lutte pour sa compétitivité, va voir la disparition de 100 emplois alors que la concurrence apparaît du côté de Leuna, en Allemagne, avec, à la clé, des subventions européennes qui faussent le jeu : la société Ineos de Sarralbe annonce, elle aussi, un plan social et 100 emplois en moins. Un plan de revitalisation a été mis en place par Total et, s'il a le mérite d'exister, il reste globalement insuffisant au regard de ce que devrait être un vrai plan d'action pour le développement de la chimie en Moselle, qui doit lutter contre des investissements massifs au Moyen-Orient et en Algérie, dans des pays où la sécurité et l'environnement coûtent beaucoup moins à l'entreprise. Il lui demande ce qu'elle a l'intention de faire pour généraliser la convention de revitalisation et accompagner, au niveau national, les études prospectives afin de maintenir et développer l'emploi industriel en Moselle Est, qui caracole à 10,8 % de chômage, pour exiger des trois opérateurs, Total, Arkema et INEOS, une entente afin de maintenir l'emploi sur leurs sites industriels, qui bénéficient d'une situation centrale au niveau européens, pour que Total et Ineos trouvent un arrangement sur la plate-forme de Lavera, enjeu du combat entre Total et Ineos pour la fourniture d'éthylène, pour l'organisation d'un pilotage interministériel sur la chimie, pour le développement de l'article 321-17 fonds privés et pour les orienter sur les plans de revitalisation.

Texte de la réponse

Il apparaît en effet que le secteur chimique est sévèrement touché en Moselle. À la restructuration de Total Petrochemicals est venue s'ajouter celle d'Ineos. Cette entreprise, dont le siège est situé à Lavera dans les Bouches-du-Rhône, a connu en 2007 une restructuration comportant la suppression de 172 emplois dont 102 à Sarralbe. La plate-forme chimique polyoléfiniques de Sarralbe doit en effet faire face à trois menaces : d'abord des difficultés pour garantir ses approvisionnements à partir de 2009, ensuite la montée en puissance des producteurs du Moyen-Orient et enfin l'approche d'une période difficile sur les marchés avec un excès de l'offre. Depuis juillet 2006, des efforts sont engagés pour accroître la productivité du site en abaissant ses coûts fixes. L'avenir de l'usine dépend également du redéploiement partiel de ses capacités vers le polyéthylène et le développement des produits de spécialités. Des négociations sont en cours avec le groupe Total pour renforcer ce projet industriel par un approvisionnement supplémentaire. De son côté, la société Arkema connaît une concurrence de plus en plus forte sur les marchés mondiaux des acryliques et du PPMA. De nouvelles capacités de production ont été mises en oeuvre à Carling qui conduisent à une surcapacité qui va perdurer dans les années à venir. Pour rester au premier rang sur ces deux grandes lignes de produit dans les trois principales zones de consommation (Europe, États-Unis, Asie), Arkema doit améliorer une compétitivité actuellement insuffisante. L'établissement de Carling qui bénéficie par ailleurs d'atouts intéressants (capacité des ateliers d'acide acrylique et d'acrylates de premier plan, forte intégration industrielle MAM/PMMA avec le centre de plaques coulées de Saint-Avold) pâtit cependant d'une structure usine lourde et peu réactive, de coûts de

maintenance élevés au regard d'unités comparables, de résultats négatifs chroniques des activités dérivées aval du MAM. Au regard de cette situation difficile dans l'est du département de la Moselle, l'engagement de la société Total pour la revitalisation du territoire apparaît un élément notable. La convention de revitalisation du 19 mars 2007 comporte des engagements financiers à hauteur de 6,1 MEUR pour un objectif de créations de 300 emplois dans les arrondissements de Boulay, Forbach et Sarreguemines, Total investissant par ailleurs 80 MEUR pour la modernisation du site. En outre, trois leviers doivent être mis en oeuvre pour impulser une nouvelle dynamique au territoire : le développement, à proximité de la plate-forme de Carling - Saint-Avold, d'activités de recherche et de développement à haute valeur ajoutée. Total s'associera à la création d'un Institut supérieur européen de l'entreprise et des techniques et prendra part à son capital à hauteur d'au minimum 1 MEUR. Des implantations d'activités nouvelles liées à la chimie et génératrices de 250 emplois sont également envisagées ; une aide financière sous forme de prêts aux entreprises et initiatives locales ; enfin une mission de prospection au plan international en direction d'entreprises désireuses de s'implanter en Moselle Est ou d'y réaliser des investissements. L'ensemble de ce dispositif de revitalisation a été présenté aux acteurs locaux par le préfet de la Moselle en même temps qu'un accord de méthode relatif à la réalisation d'une étude prospective sur la chimie. Pour sa part, la Direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle s'inscrit dans une perspective d'anticipation de l'évolution du secteur avec la mise en oeuvre d'une aide à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et des actions de formation en partenariat avec entre autres le conseil régional de Lorraine et la profession.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7497

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2007, page 6255

Réponse publiée le : 27 mai 2008, page 4454